

COMMUNE de GRANDFRESNOY
COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 12 octobre 2016

Le douze octobre deux mille seize les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.

Ils ont :

- voté le maintien à quatre le nombre de postes d'adjoints ;
- modifié les commissions communales suivantes : Monsieur le Maire devient le responsable de la commission des finances, et Madame Catherine DONZELLE devient la responsable de la commission d'information, Monsieur Michel FLOURY devient le délégué élu du Comité National d'Action Sociale ;
- choisi de ne pas modifier le tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal qui reste à : 70€ le 1/12^e de page, 120€ le 1/8^e de page, 260€ le 1/4^e de page, 470€ la 1/2^e page et 930€ la page entière ;
- décidé de récompenser les bacheliers ayant obtenu en 2016 la mention « bien » et « très bien » ;
- accepté la société music-show de Crépy-en-Valois pour l'animation du repas des seniors ;
- choisi un menu proposé par la P'tite Marmite d'Estrées-Saint-Denis pour le repas offert aux personnes du 3^{ème} âge le samedi 10 décembre 2016 ;
- approuvé la vente des parcelles communales enclavées dans les propriétés de la famille DELAYEN/ALLART/CHARTON ;
- supprimé le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe en contrat avenir à temps complet ;
- créé un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe stagiaire à temps complet à partir du 07 novembre 2016 ;
- décidé de maintenir la fête communale en 2017 et d'entreprendre les travaux de création d'un compteur eau ;

- accepté les devis de remplacement de caméra de surveillance de la Mairie ;
- choisi de prêter à titre gracieux le barnum uniquement aux associations ;

- chargé Monsieur Hubert FREVILLE d'obtenir les informations complémentaires avant de statuer sur la prise en charge d'un abonnement internet de la maison des associations sportives ;

- approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ;

- adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées-Saint-Denis ;

- convenu d'obtenir pour une prochaine séance des devis estimatifs concernant les projets suivants : réfection de la Cloche de l'Église, Travaux de voirie de la Ruelle Champagne, Travaux concernant le réseau d'eau pluviales de la rue de Sacy, Travaux tennis couvert ;

- accepté le devis de l'entreprise ATCM pour la réparation de deux vantaux (portes de garage mairie) ;

- proposé au responsable de la commission de sécurité de réunir celle-ci afin de travailler sur la sécurité du passage piéton de la pharmacie.

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

